

## **Tranquillité des voisins - Agriculture**

### **M. Pierre Lovis, conseiller général**

"Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, dans le courant du mois de juillet, juste avant les vacances un tout-ménage a été distribué dans nos villages. Il nous informait

Des horaires de l'administration et de la déchèterie mais aussi de la **tranquillité des voisins – agriculture**.

C'est sur ce dernier point que je veux intervenir, plus particulièrement du ou des règlements de l'épandage de purin. Je dis des règlements car tant que le nouveau règlement de la commune de Val Terbi n'est pas fait, accepté et ratifié par le Conseil général, la convention de fusion stipule que ce sont les règlements des anciennes communes qui font foi et sont toujours en vigueur.

Il y a eu vice de forme. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Le Conseil communal et le secrétariat doivent faire très attention à ce point, c'est-à-dire, ne pas appliquer les règlements de Vicques sans contrôler les règlements des autres villages, afin de ne pas léser les citoyens de Montsevelier et Vermes.

Je ne viendrai pas ce soir sur les distances ou horaires, mais ma question est :

Les autorités communales vont-elles prendre en compte les particularités géographiques de chaque village ou fermes ainsi que les anciens règlements lors de l'élaboration des nouveaux règlements. On ne peut pas faire appliquer le même règlement pour une ferme dans un village et une ferme retirée. Je propose également que le Conseil communal prenne contact avec le Service d'économie rural et la Chambre jurassienne d'agriculture afin de voir s'il est possible de s'aligner sur les règlements cantonaux concernant ce sujet.

Je vous remercie de votre réponse".

### **Réponse** : (Michel Brahier)

Monsieur le Conseiller général fait allusion au tout-ménage envoyé dans les trois villages à la veille des vacances d'été, et tout spécialement à la dernière rubrique traitant du repos public ainsi que les restrictions d'épandage de purin.

Il faut savoir que c'est à la suite de nombreuses doléances parvenues à l'administration communale qu'il a été décidé de rappeler les principales règles de bons sens pour assurer un bon voisinage.

Cependant, ce texte a été écrit en s'inspirant essentiellement du règlement de police de Vicques et des détails tels que les heures de repos ou la distance à respecter pour l'épandage du purin ne sont pas les mêmes pour Montsevelier ou Vermes. Ceci est regrettable et nous en avons déjà pris bonne note.

En conclusion, ce cas anecdotique nous encourage à poursuivre avec assiduité l'établissement des nouveaux règlements et nous invite d'ores et déjà à suivre dans cette voie l'adoption de textes successifs.

**Monsieur Pierre Lovis est satisfait.**